

seulement visité lui-même la région avec les membres de l'Office du charbon mais aussi qu'il ait donné ordre à un spécialiste dans l'usage de la houille, le professeur Christie, de visiter la région la semaine prochaine.

M. Brooks: Je voudrais poser une question au ministre. Peut-il me dire si la diminution de la consommation de charbon par les chemins de fer Nationaux du Canada, provenant de la mine Minto, s'est effectuée en faveur de houille extraite de quelque autre mine de charbon du Canada?

L'hon. M. Gregg: Monsieur l'Orateur, je dois répondre sans préparation, mais dans la région des provinces Maritimes, dont parle sans doute mon honorable ami, je pense que jusqu'ici la production a diminué légèrement à cause de l'adoption d'appareils diesel, mais non pas, je pense, par suite de la concurrence du charbon provenant d'ailleurs.

L'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) a parlé des délégations qui sont venues à Ottawa la semaine dernière. Les membres du Gouvernement se sont entretenus avec plusieurs délégations depuis environ une semaine, au sujet du chômage. L'honorable député a parlé surtout des réunions qui avaient eu lieu avec la délégation conjointe des représentants du Congrès des métiers et du travail du Canada et du Congrès canadien du travail, qui se sont entretenus jeudi dernier avec des membres du Gouvernement. Nous avons discuté, en présence de plusieurs députés, représentant tous les partis à la Chambre, un grand nombre de problèmes qui se rattachent à la situation actuelle du chômage. Les députés sont au courant du sens général de l'entretien et je ne pense pas que les députés qui étaient présents puissent dire que des semonces ont été faites. Je ne l'ai certainement pas fait. On ne nous a pas fait de semonce et je suis sûr que le ministre des Finances (M. Abbott) n'a pas cherché à leur en faire une. Tel qu'on l'a rapporté, j'ai dit qu'à mon avis tout le monde avait droit à son opinion pour ce qui est de cette question de statistique et que, par ailleurs, les chiffres de notre service national de placement pour la présente année, établis dans nos 220 bureaux à travers le pays, indiquaient que le nombre de gens sollicitant du travail était plus élevé que le nombre de ceux qui étaient de fait sans travail. Je crois que certains de ceux qui étaient présents n'ont pas voulu admettre cela, mais je pense que nous avons tous reconnu que nous avions droit à notre opinion.

Je reconnais en ma qualité de ministre du Travail et le Gouvernement reconnaît le vif intérêt manifesté par les délégués dont on trouve la preuve dans le mémoire que l'honorable député a cité. Comme eux, nous dé-

sirons alléger dans la mesure du possible la misère humaine.

Certains des vœux soumis au Gouvernement dans le mémoire conjoint étaient déjà en train d'être mis à exécution. Par exemple, une augmentation des subventions aux pays qui n'ont pas les mêmes avantages que le Canada pour assurer leur mise en valeur. Les autres vœux qu'on a formulés recevront une considération attentive.

Sans aucun doute, certaines des industries que j'ai mentionnées traversent une période difficile, mais pour contrebalancer cet état de choses, un grand nombre se trouvent dans d'excellentes conditions, même au milieu de l'hiver. Je ne reviendrai pas aujourd'hui là-dessus, espérant que certains de mes collègues voudront bien prendre la parole à ce propos un peu plus tard au cours de la discussion. J'aimerais dire que dans la mesure où la formation professionnelle peut aider les ouvriers qui ont été mis à pied dans les industries où la production a décliné, le ministère du Travail est tout disposé à faire bénéficier ces ouvriers de tous ses services. Encore que cela ne constitue peut-être pas la solution au problème tout entier, cela veut dire que le manœuvre peut être transformé en demi-spécialiste ou en artisan, ce qui lui assure à peu près *ipso facto* un emploi continu.

Bien rares sont en ce moment les artisans sans travail. Chaque fois que les ouvriers consentent à changer de métier le ministère du Travail, de concert avec les gouvernements provinciaux, est prêt à les aider à acquérir de nouveaux talents sous le régime du programme de formation professionnelle. Depuis la seconde Grande Guerre on a ainsi pu former 408,000 personnes, sans compter celles qui sortent des écoles professionnelles. Il est impossible de déterminer précisément dans quelle mesure l'essor de notre pays a pu tenir ainsi à l'instruction reçue par près d'un demi-million de jeunes gens. Ce chiffre comprend évidemment le très grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles qui, démobilisés, ont reçu une formation de ce genre. On peut dire qu'ils sont au moins aussi nombreux que les autres à avoir suivi les cours de ces écoles techniques sous le régime de l'accord fédéral-provincial visant la formation professionnelle.

Ce total comprend, dans certaines provinces, des personnes qui étaient en chômage au moment où elles commençaient leur formation. Ces gens reçoivent des prestations pour payer leur pension et leur gîte, en plus de leur formation qui est fournie conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Je pourrais signaler également que le Gouvernement fédéral fait beaucoup pour aider les chômeurs. Le programme actuel d'assurance-chômage englobe 78 p. 100 de ceux